



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2014/2090(DEC)

8.12.2014

PROJET D'AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget 2013 de l'Observatoire
européen des drogues et des toxicomanies
(2014/2090(DEC))

Rapporteure pour avis: Sylvie Guillaume

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue les conclusions de la Cour des comptes estimant que les comptes annuels de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT) présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de ce dernier au 31 décembre 2013, ainsi que les résultats de ses opérations et les flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et précisant par ailleurs que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'OEDT relatifs à l'exercice 2013 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs;
2. prend acte des observations de la Cour des comptes indiquant des améliorations nécessaires dans le cadre de la légalité et la régularité des opérations;
3. relève à cet égard que les procédures de marché public peuvent encore être améliorées, s'agissant notamment de la transparence et de l'égalité de traitement des différents soumissionnaires;
4. s'inquiète de la situation concernant les bureaux inoccupés dans l'ancien siège et les coûts y afférents et demande qu'une priorité absolue soit accordée à la résolution de ce problème;
5. considère, de façon générale, qu'il convient de consacrer davantage d'attention à l'établissement de la bonne gestion financière de l'OEDT, à savoir l'économie, l'efficacité et la performance avec lesquelles celui-ci a utilisé les crédits dont il dispose afin de remplir les tâches qui lui sont dévolues.